

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 22 JUIN 2018

Messieurs les actionnaires de SOGELEASE MAROC, société anonyme au capital de 140 000 000.00 Dirhams, sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire au siège social de la société SOGELEASE MAROC sis, 374 Boulevard Abdelmoumen à Casablanca, le 22 Juin 2018, à 10 heures, en vue de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du rapport de gestion du conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2017. Quitus aux Administrateurs et aux Commissaires aux Comptes.
2. Approbation des conventions soumises à l'article 56 de la loi.
3. Approbation et affectation des résultats, et fixation du montant des dividendes.
4. Fixation du montant des jetons de présence.
5. Nominations et renouvellements des administrateurs.
6. Nominations et renouvellements des commissaires aux comptes.
7. Questions diverses.
8. Pouvoirs à conférer en vue des formalités légales.

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROJET DE TEXTE DES RÉSOLUTIONS

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les états de synthèse arrêtés à la date du 31 décembre 2017, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions passées par la société telles que prévues à l'article 56 de la loi n°20-05 sur les sociétés anonymes, les approuve expressément.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne aux membres du conseil d'administration, en fonction pendant l'exercice clos le 31 décembre 2017, quitus et décharge de leurs gestions pour ledit exercice.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve l'affectation et la répartition des bénéfices proposés. Elle fixe en conséquence le dividende de l'exercice 2017 à 35 Dirhams par action.

Le résultat de l'année, augmenté du report, sera ainsi affecté de la manière suivante :

- Réserve légale : Cumul de 10% du capital atteint
- Dividende : 49 000 000 MAD
- Réserves extraordinaires : 23 350 000 MAD
- Report à nouveau : 5 031,94 MAD

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale fixe la somme annuelle des jetons de présence allouée à chaque Administrateur à 100.000 DH au titre de l'exercice 2017.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confirme le renouvellement du mandat des commissaires aux comptes, à savoir les cabinets « Fidaroc Grant Thornton » et « Cabient Deloitte » pour une période de trois années (2018, 2019 et 2020) avec pour mission de présenter un rapport pour les comptes.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la ratification et la cooptation de Monsieur Ahmed EL YACOUBI en qualité de représentant permanent de de la Société Générale Marocaine des Banques en remplacement de Monsieur Khalid CHAMI.

HUITIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la Nomination de Monsieur Khalid CHAMI comme Administrateur pour une durée de 4 ans.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte et accepte la démission de Monsieur Jérôme JACQUIER de ses fonctions d'administrateur du conseil d'administration.

L'Assemblée Générale décide de lui donner quitus entier et définitif pour sa gestion.

DIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale entérine l'acceptation de la démission de Monsieur Loïc DE SAINT LAUMER de ses fonctions d'administrateur du conseil d'administration.

L'Assemblée Générale décide de lui donner quitus entier et définitif pour sa gestion.

ONZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation de Madame Pascale DEVERGIES GILODI en

qualité d'administrateur. Son mandat expirera lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019.

DOUZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer les formalités prévues par la loi en pareille matière.

RÉSUMÉ DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



47, rue Allal Ben Abdellah
20 000 Casablanca
Maroc

Aux Actionnaires de
SOGELEASE MAROC
374 Boulevard Abdelmoumen
Casablanca

RÉSUMÉ DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2017

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société SOGELEASE MAROC, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 567.319 dont un bénéfice net de KMAD 72.346.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nous certifions que les états de synthèse cités au deuxième paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société SOGELEASE MAROC au 31 décembre 2017 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous sommes assurés notamment de la sincérité et de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 15 mai 2018

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre du Réseau Grant Thornton
International
47, Rue Allal Ben Abdellah - Casa
Tél : 0522 54 48 08 - Fax : 0522 29 66 70
Rachid BOUMEHRAZ
Associé

Deloitte.

Deloitte Audit
288, Boulevard Zerktouni
Casablanca
Maroc

DELOITTE AUDIT

Deloitte Audit
288, Boulevard Zerktouni
CASABLANCA
Tél : 05 22 22 40 26/26/34/81
Fax : 05 22 22 40 78
Fawzi BRITEL
Associé